



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération N° 11-04-2024 / N°80

Etaient présents les membres en exercice :94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Titre de la délibération : Tarif de l'école de musique 2024-2025

Madame la Vice-Présidente en charge de l'école de musique présente un mi-bilan de l'année de fonctionnement de l'école territoriale de musique des Campagnes de l'Artois.

Elle précise que l'année s'est bien passée et l'effectif s'est consolidé à 220 élèves.

Le fonctionnement sur les antennes, avec un regroupement par niveau a permis d'apporter aux familles à la fois une offre de qualité et de proximité.

Madame la Vice-Présidente précise que le budget prévisionnel a été parfaitement respecté.

Suite à la commission qui s'est tenue le 21 mars 2024 et au bureau du 3 avril 2024, Madame la Vice-Présidente propose donc la tarification suivante :

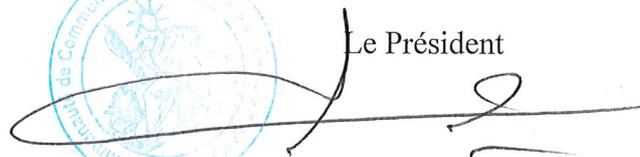
Type de formation	Nombre d'élèves/famille	Coût actuel	Coût proposé (+ 2 %)	Coût actuel	Coût adulte (+ 2 %)
Musicale	Le 1 ^{er} et 2 ^{ème}	95	97	143	146
	Le 3 ^{ème}	80	81.50		
	Le 4 ^{ème} et +	53	54		
Instrumentale	Le 1 ^{er} et 2 ^{ème}	116	118	175	178.50
	Le 3 ^{ème}	106	108		
	Le 4 ^{ème} et +	75	76.50		

Tarif arrondi à l'euro supérieur

Par ailleurs, dans un souci d'équité, Madame la Vice-présidente propose qu'un tarif pour les extérieurs (non-résidents sur le territoire de la CC Campagnes de l'Artois), soit appliqué. Ce prix est identique en formation musicale. Il est de 693 € par élève en formation instrumentale.

De plus, il est proposé un dégrèvement de 30 € pour les élèves participant à une harmonie du territoire.

Après échanges, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider les tarifs de l'école de musique 2024-2025 ci-dessus.


 Le Président
 Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/04/2024 et publication ou notification du 19/04/2024